



**4^{EME} REUNION ANNUELLE DE CONCERTATION
AVEC LA PROFESSION BANCAIRE ET FINANCIERE**

(Douala, le 16 janvier 2012)

COMMUNIQUE FINAL

La quatrième réunion de concertation du Président de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) avec la profession bancaire et financière s'est tenue le 16 janvier 2012, à l'Hôtel Sawa à Douala au Cameroun, sous la présidence de Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et Président de la COBAC, assisté du Vice-Gouverneur de la BEAC, Monsieur TAHIR AHMID NGUILIN, en présence des membres de la Commission Bancaire, du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint de la COBAC.

La rencontre s'est déroulée avec la participation du Président de la Fédération des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit (APEC), du Secrétaire Permanent de la Fédération des APEC, des Présidents des APEC des six pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), des Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjointes des établissements de crédit de la CEMAC ainsi que des responsables de la BEAC et du Secrétariat Général de la COBAC.

Dans son propos introductif, le Président de la COBAC a rappelé l'importance de cette réunion en tant que cadre d'échange et d'analyse entre la profession bancaire et la COBAC en vue d'améliorer la solidité du système bancaire. Il a par la suite évoqué le contexte économique mondial actuel marqué par la crise de la dette souveraine et a indiqué que les fondamentaux des économies au niveau de la CEMAC présentent une embellie et que les perspectives de 2012 sont favorables.

Il a dressé un bilan positif de la supervision bancaire dans la CEMAC par la COBAC au cours des vingt dernières années, marqué par un renforcement du dispositif réglementaire et prudentiel ainsi qu'une croissance soutenue des activités des établissements de crédit de la zone. A cet égard, il a rappelé aux établissements de crédit la nécessité de respecter en permanence l'ensemble des normes prudentielles dont les transgressions seront, comme dans le passé, sanctionnées sans complaisance. Il a notamment insisté sur le relèvement du niveau du capital minimum au 30 juin de l'année en cours.

Prenant la parole à la suite du Président de la COBAC, le Secrétaire Général de la COBAC, Monsieur IDRIS AHMED IDRIS, a présenté la structure du compte de résultat des banques dans la CEMAC et l'évolution des frais généraux.

Des frais généraux sont en effet en augmentation d'une année à l'autre, passant de 170,7 Mds en 2005 à 292 Mds en 2010. Cette évolution s'explique notamment par le développement de

l'activité bancaire ayant généré la modernisation des outils utilisés par les banques (système d'information, systèmes et moyens de paiement, banque en ligne, etc.).

Enfin, tout en relevant que les informations communiquées par certains établissements présentent des inexactitudes, il a engagé les établissements de crédit à veiller à la qualité de l'information comptable et financière transmise au Secrétariat Général de la COBAC.

Abordant le thème relatif aux conditions de banque, le Secrétaire Général Adjoint de la COBAC, Monsieur Rafael TUNG NSUE, a présenté les résultats de diverses enquêtes sur l'évolution des conditions de banque dans la CEMAC.

Il a relevé qu'entre 2006 et 2008, les enquêtes sur les conditions de banque ont révélé une méconnaissance des dispositions en vigueur de la part de certains établissements de crédit et des insuffisances en matière d'affichage des conditions applicables à la clientèle. Globalement, il a été observé une baisse des taux d'intérêt sur l'ensemble des places bancaires de la CEMAC, plus ou moins forte en fonction du segment de clientèle.

Par ailleurs, il a noté que les frais de tenue de compte étaient souvent appliqués sans fondement légal, tandis que la tarification des transferts n'était toujours pas conforme à la réglementation pour quelques banques.

Entre 2009 et 2010, le coût des crédits amortissables, évalué suivant l'approche du Taux Effectif Global (TEG) hors assurance et hors taxes, s'est globalement accru dans l'ensemble des pays de la CEMAC, diversement selon la nature des bénéficiaires et selon le terme.

En outre, la tarification des autres crédits (crédits renouvelables, emprunts *in fine*, engagements par signature) reste élevée dans la CEMAC en 2010, tandis que la conformité de la tarification des transferts présente encore des insuffisances.

Les dates de valeur sont diversement appliquées par les banques de la CEMAC en dépit de la réforme des systèmes et moyens de paiement (SYSTAC/SYGMA). Au regard des coûts pratiqués par la BEAC pour le traitement des chèques et virements, la répercussion des frais SYSTAC/SYGMA sur la clientèle s'apparenterait à un supplément de marge. En outre, les frais de tenue de compte ont refait surface sous d'autres appellations.

En définitive, le Secrétaire Général Adjoint a souligné que la transparence souhaitée par les autorités monétaires et de tutelle en vue de renforcer la discipline de marché dans la CEMAC, grâce à l'affichage des conditions applicables à la clientèle, est globalement à renforcer. Il a par ailleurs invité les banques à veiller à la fiabilité des données transmises au Secrétariat Général de la COBAC.

Au regard des constats de l'enquête sur la période 2009-2010, la Commission Bancaire a adopté un certain nombre de résolutions lors de sa session du 07 juillet 2011, afin d'amener les banques à corriger les insuffisances relevées.

Les services du Secrétariat Général de la COBAC ont présenté le nouveau dispositif d'échange de données entre le Secrétariat Général de la COBAC et les établissements de crédit dénommé e-CERBER. Cette nouvelle plate-forme d'échange avec les établissements de crédit fonctionne en temps réel 24h/24 et permet d'effectuer automatiquement les traitements des remises, indépendamment de l'ouverture des bureaux de la COBAC. Par ailleurs, des évolutions

suiront dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique de la COBAC, tout en tenant compte d'éventuelles propositions des établissements de crédit sur son fonctionnement.

Par ailleurs diverses questions ont été passées en revue, notamment la dégradation de la notation de la signature de certains pays européens et la réforme du système monétique interbancaire de la CEMAC.

Les différents exposés ont été suivis de débats dirigés par le Président de la COBAC. Les points abordés ont été les suivants : l'importance des frais d'assistance technique en comparaison avec les autres pays ou région du monde, les interrogations sur la valeur ajoutée effective de l'assistance technique de certaines banques de la CEMAC, le niveau du coefficient d'exploitation selon que la banque appartient ou pas à un groupe, le poids des contributions au FOGADAC, l'évaluation des frais SWIFT supportés par les banques, la distribution des notes du Secrétariat Général de la COBAC devant faire l'objet de discussions avant la tenue de la rencontre de concertation, la comparaison du coût de risque entre les grandes entreprises et les PME, la problématique des dates de valeur, la responsabilité des dirigeants des établissements de crédit lors de la transmission des remises CERBER.

Fait à Douala, le 16 janvier 2012